



Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 58



Fondée en 1958 par seize sociétés appartenant aux principaux groupes pétroliers mondiaux, la Société du Pipeline Sud-Européen (SPSE) est une société de transport d'hydrocarbures liquides par canalisations souterraines, stratégiquement situées le long de la vallée du Rhône au départ des installations portuaires de Fos-sur-Mer et de Lavéra (Bouches-du-Rhône), jusqu'à Karlsruhe, en Allemagne.

Sur les trois pipelines opérés par SPSE un seul reste aujourd'hui en activité, reliant Fos-sur-Mer aux raffineries de Feyzin (Lyon) et de Cressier (Suisse). Ainsi, sur les 1 800km de canalisations existantes, **1 300km sont inertés et disponibles pour une conversion à d'autres usages** afin de soutenir la transition énergétique.

SPSE contribue au déploiement d'une chaîne CCUS dans la vallée du Rhône en convertissant ses canalisations disponibles entre Lyon et Fos-sur-Mer au transport de CO₂, offrant ainsi une solution de décarbonation efficace pour les industries de la région à horizon 2030.

SPSE est également une société de stockage gérant un dépôt d'une capacité de 2,26 millions m³ situé à Fos-sur-Mer, dédié au pétrole brut, au naphta et au gazole.

Contact :

LAURE CAROUGEAU

laure.carougeau@spse.fr

Le point de vue de la Société du Pipeline Sud-Européen (SPSE) sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

SPSE salue l'avancée des travaux et l'ambition portée par la Stratégie française pour l'énergie et le climat, et souhaite pleinement participer à ces initiatives en s'inscrivant dans une **démarche proactive pour le déploiement d'une chaîne de capture, de stockage et de valorisation du carbone (CCUS) en France**, en accord avec la stratégie française de déploiement du CCUS diffusée en juillet 2024 et suivant les recommandations de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) publiées en septembre 2024.

Les efforts environnementaux conséquents déployés par le secteur industriel lui ont permis de réduire ses émissions de CO₂ de plus de 50% depuis 1990. Afin de poursuivre cette dynamique et **d'atteindre les objectifs de décarbonation de l'industrie et de réindustrialisation verte visés par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)**, les industries les plus émettrices ont désormais besoin de nouvelles solutions concrètes.

Le CCUS est une solution complémentaire aux politiques de décarbonation industrielles, permettant de **neutraliser les émissions « fatales » ou « hard-to-abate »**, notamment des 50 sites les plus émetteurs de France, dont plusieurs sont situés dans la vallée du Rhône. En outre, le CCUS favorise **le développement d'une filière d'utilisation du CO₂**, soutenant la production de carburants de synthèse.

SPSE prévoit de **convertir son pipeline existant entre Lyon et Fos-sur-Mer au transport de CO₂**, avec une capacité **d'au moins 4 Mt CO₂/an dès 2030**, couvrant **50 à 100% des objectifs de la phase 1 de la stratégie nationale CCUS et 2/3 de ceux de la SNBC 2 à horizon 2050**. En réutilisant ses infrastructures existantes et idéalement situées, SPSE contribue au **déploiement rapide et efficace d'une chaîne CCUS** dans la vallée du Rhône et la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer. Cette approche combine **sobriété financière et écologique**, offrant une **solution de décarbonation qui préserve la compétitivité et l'ancrage territorial des industries**.

L'intérêt des industriels pour cette solution a été confirmé par l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Rhône CO₂, lancé conjointement par SPSE et Elengy en juin 2024.

Le développement d'une chaîne CCUS à partir d'infrastructures existantes, une opportunité pour accélérer la décarbonation des industries de la vallée du Rhône et de la zone industrialoportuaire de Fos-sur-Mer

Les objectifs ambitieux de réduction des émissions de CO₂ du secteur industriel à l'horizon 2030 soulignent le besoin de nouvelles solutions de décarbonation

L'industrie est le secteur d'activité pour lequel les objectifs de décarbonation fixés par la SNBC sont les plus ambitieux (-68% d'émissions en 2030 par rapport à 1990, soit un passage de 140 MtCO₂eq/an à 45 Mt). Alors que l'industrie est déjà parvenue à réduire de moitié ses émissions depuis 1990 (de 140 MtCO₂/an à 71 Mt), les efforts à l'horizon 2030 nécessitent l'émergence de solutions concrètes, afin de permettre de neutraliser les émissions fatales dites « *hard-to-abate* ».

Le CCUS fait partie des technologies essentielles à la transition énergétique pour décarboner le secteur industriel. La Commission européenne le reconnaît comme une technologie « *net zero* »¹ et l'inclut parmi les leviers visant à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030, par rapport à 1990. De plus, les estimations de la SNBC 2 de mars 2020 prévoient qu'il devrait permettre d'éviter l'émission de 6 MtCO₂/an d'ici 2050.

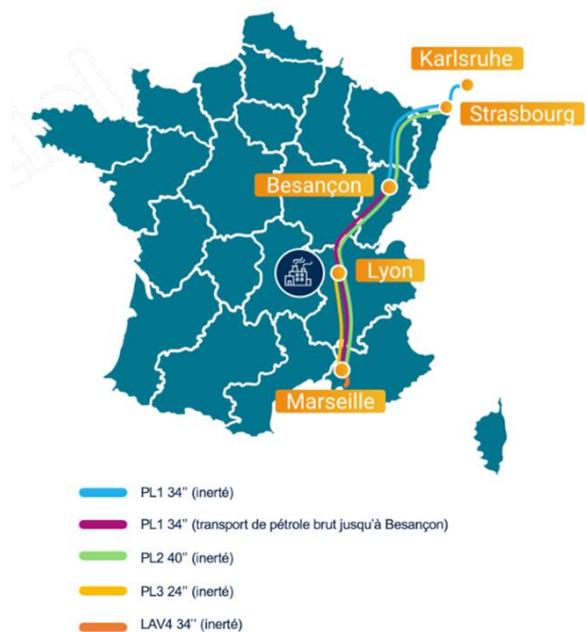
SPSE, acteur majeur du transport longue distance d'hydrocarbures liquides depuis 1958, est prêt à convertir ses infrastructures existantes pour permettre la décarbonation des industries de la vallée du Rhône

SPSE opère depuis plus de 65 ans des pipelines longue distance depuis les terminaux de Fos-sur-Mer et de Lavéra jusqu'à Karlsruhe en Allemagne, en passant le long de la vallée du Rhône. **Un seul des trois pipelines reste aujourd'hui en activité**, reliant Fos-sur-Mer aux raffineries de Feyzin (Lyon) et de Cressier (Suisse), les autres étant inertés et maintenus sous azote, représentant une longueur cumulée disponible de 1 300km sur les 1 800km opérés.

¹ Net Zero Industry Act, COM (2023) 161 final, 2023/0081 (COD), Mars 2023

SPSE prévoit de convertir son pipeline disponible entre Lyon et Fos-sur-Mer au transport de CO₂ à l'état gazeux, afin de connecter les sites industriels de la vallée du Rhône à un Hub CO₂ situé à Fos-sur-Mer. Cette initiative vise à soutenir la décarbonation de l'industrie : les sites industriels émetteurs de CO₂, ainsi que les porteurs de projets d'utilisation du CO₂ (CCU) de la région bénéficieront ainsi d'une infrastructure leur permettant d'accéder aux solutions CCUS et d'atteindre plus rapidement leurs objectifs de décarbonation.

L'emplacement stratégique du réseau de transport longue distance de SPSE



Les pipelines existants de SPSE présentent un avantage compétitif clé par leur nature et leur localisation stratégique

Les pipelines SPSE conjuguent une disponibilité immédiate, une localisation stratégique, à proximité de sites industriels majeurs, et une capacité de transport d'au moins 4 MtCO₂/an entre Lyon et Fos-sur-Mer à l'horizon 2030, selon les études préliminaires de faisabilité. Cette capacité représente 50 à 100% des objectifs de captage de CO₂ de la phase 1 de la stratégie nationale de déploiement du CCUS².

² Ministère de l'Économie des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique, État des lieux et perspectives de déploiement du CCUS en France, Juillet 2024

La conversion d'un pipeline existant de SPSE présente de **nombreux autres avantages compétitifs**, dont :

- **la rapidité** : maintenu sous atmosphère inerte gazeuse, le pipeline est prêt pour une conversion rapide sur un tracé parfaitement identifié ;
- **l'économie financière** : jusqu'à 80% moins onéreux que la pose d'un pipeline neuf ;
- **la fiabilité** : SPSE possède une longue expérience dans la gestion d'actifs industriels d'intérêt commun et dans la réactivation d'actifs sous cocon ;
- **la circularité et la réduction de l'impact écologique** : prolonger la durée de vie des infrastructures tout en réduisant l'utilisation de matières premières et la production de déchets.

L'AMI Rhône CO2 a permis de confirmer et de dimensionner les besoins d'une solution CCUS pour les émetteurs de la vallée du Rhône et de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer



SPSE et Elengy, opérateur d'un terminal de liquéfaction et d'export à Fos Tonkin, ont conjointement lancé un **appel à manifestation d'intérêt intitulé « Rhône CO2 » en juin 2024**, afin d'identifier les émetteurs de CO₂ et porteurs d'un projet CCU intéressés et prêts à s'engager dans le développement d'infrastructures permettant le lancement d'une chaîne CCUS à l'horizon 2030. Au total, 15 sociétés éligibles se sont inscrites à cet AMI, démontrant le potentiel de la zone et le besoin de développement d'infrastructures CCUS d'ici 2030.

Parmi ces inscrits, **6 sociétés se sont engagées auprès de SPSE et d'Elengy pour le développement d'une première phase de Rhône CO2** : Fibre Excellence, Heidelberg Materials, Lafarge, Petroinéos et Vicat en tant qu'émetteurs de CO₂ biogénique et fossile, ainsi que H2V comme **utilisateur de CO₂ pour la production de carburants de synthèse**.

Sur la base de ces engagements SPSE et Elengy prévoient une **mise en service des infrastructures Rhône CO2 dès 2030 avec une montée en régime pour une capacité cumulée supérieure à 2,7 MtCO₂/an en 2035**.



La technologie CCUS offre aux industriels de la vallée du Rhône une voie vers la décarbonation, tout en préservant leur compétitivité au bénéfice des territoires

Au-delà de son **potentiel concret de décarbonation pour la région**, l'établissement d'une chaîne de valeur CCUS aurait un **effet vertueux sur le territoire, devenant un levier essentiel pour la compétitivité et un garant de la souveraineté industrielle nationale**.

Le rapport de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de septembre 2024 intitulé « *Le captage et la chaîne de valeur du dioxyde de carbone* », met en avant l'intérêt majeur que constitue cette technologie pour la préservation des industries locales : « **L'enjeu du déploiement des chaînes de valeur du CCUS n'est pas seulement sa contribution à la décarbonation de l'économie, mais tout autant son concours à la réindustrialisation profonde de la France et à la consolidation de sa souveraineté** ».³

Par ailleurs, la CRE rappelle un **consensus partagé par le GIEC**, à savoir que « la mise en œuvre rapide [du CCUS] devient un enjeu de la crédibilité des trajectoires de décarbonation face à l'urgence climatique ».⁴

³ Prospective de la CRE, Rapport, « Le captage et la chaîne de valeur du dioxyde de carbone », p.6, Septembre 2024

⁴ Ibid.

Face à l'urgence climatique, le déploiement rapide d'une chaîne CCUS dans la vallée du Rhône constitue une solution de décarbonation essentielle pour l'industrie française, en particulier pour les sites les plus émetteurs et éloignés des infrastructures portuaires.

Conclusion

Le CCUS s'impose comme une solution de décarbonation efficace, parfaitement alignée avec la Stratégie française pour l'énergie et le climat, et suivant la stratégie française de déploiement du CCUS et les recommandations de la Commission de régulation de l'énergie.

En tant qu'opérateur d'infrastructures de transport longue distance, SPSE s'engage à jouer un rôle déterminant dans le développement d'une chaîne CCUS le long de la vallée du Rhône. En réutilisant ses infrastructures disponibles et existantes, SPSE offre aux industries les plus émettrices et éloignées des infrastructures portuaires l'accès à une solution de décarbonation efficace, alliant sobriété financière et écologique, des leviers essentiels pour préserver la compétitivité et l'ancrage territorial des industries.

En tant que potentiel transporteur, SPSE intervient sur toute la chaîne de valeur CCUS, aussi bien pour le stockage géologique permanent du CO₂, que pour l'utilisation du CO₂, soutenant le développement d'une filière CCU, notamment dans le cadre de la production de carburants de synthèse.

En favorisant la réutilisation d'infrastructures existantes, SPSE permet d'accélérer et d'optimiser le processus de déploiement d'une chaîne CCUS, tout en renforçant l'économie circulaire et en sauvegardant la compétitivité industrielle des territoires.

